

Edito **Reprendre des forces !**

Loi travail contre les travailleurs, réforme des retraites contre les futurs retraités, gel du point d'indice contre tous les fonctionnaires, loi anti-terroriste contre les libertés d'expression... Le « ni droite ni gauche » ressemble de plus en plus à un « à droite toutes ». Non seulement on se moque de nous, électeurs et citoyens, mais plus grave, toutes ces mesures seront dramatiques pour tous ceux qui sont déjà fragilisés par des années de politique libérale.

Il faudra dire très fort dès septembre notre refus de ces mesures, inefficaces sur le plan économique, injustes sur le plan social et dangereuses sur le plan politique. Si un mouvement social fort ne parvient pas à réorienter ce président et son gouvernement, l'extrême droite risque d'apparaître comme la seule solution de repli pour nombre de citoyens abandonnés par ceux qui se sont prétendus « de droite et de gauche, en même temps ».

Alors, profitez bien de vos vacances, durement gagnées ! Cet été, reprenez des forces, nous en aurons tous grandement besoin à la rentrée.

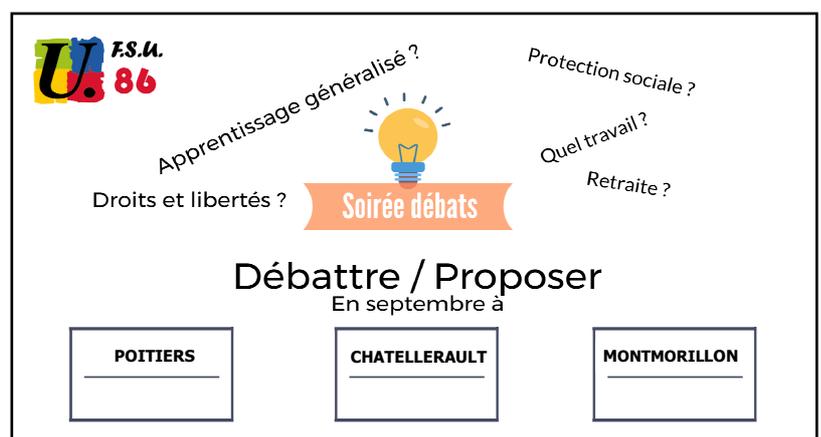
Magali Espinasse

La FSU agit avec vous...

FSU nationale sur Facebook



La FSU 86 vous invite à la rentrée



FSU 86

Apprentissage généralisé ?
Protection sociale ?
Quel travail ?
Retraite ?
Droits et libertés ?

Soirée débats

Débattre / Proposer
En septembre à

POITIERS	CHATELLERAULT	MONTMORILLON
----------	---------------	--------------

Carrière : le SNES-FSU accompagne les syndiqués

Suite à l'accord PPCR, nous serons tous reclassés, au 1er septembre 2017, dans les échelons de la nouvelle carrière. La procédure est automatique et personne n'y perdra en terme de nombre de points d'indice mais certains pourront, lors de ce reclassement, passer un échelon. Changent aussi les modalités d'évaluation des personnels (3 inspections seulement dans la carrière suivies d'un entretien avec le chef d'établissement, suppression de la notation administrative, etc.) La nouveauté est la création de la classe exceptionnelle, pour laquelle les collègues déjà à la hors classe pourront candidater. Le Snes-Fsu se mobilisera pour obtenir une circulaire académique juste et équitable.

Le SNES-FSU accompagnera les collègues dans ces démarches, en animant des HIS dans les établissements dès la rentrée. Les collègues syndiqués (et seulement eux) bénéficieront de conseils et d'un suivi personnalisés lors de rendez-vous avec un commissaire paritaire.

Collège : l'action du SNES commence à payer

Le nouveau ministre a acté un « assouplissement » de la réforme du collège qui porte sur des aspects parmi les plus critiqués depuis un an. Or c'est bien le SNES qui a mené la bataille, à la fois dans les instances officielles, dans les stages obligatoires et les établissements. Le SNES peut se féliciter d'avoir dénoncé haut et fort le scandale de la suppression des bilangues, de la mise à mal des langues anciennes, de la baisse des horaires disciplinaires sous prétexte d'EPI. Même les programmes de cycle sont contestés par le ministre qui envisage de définir des « repères annuels forts » comme le SNES le demandait. Reste à faire reculer le ministère sur les modalités d'évaluation (LSU et évaluation des domaines pour le DNB).

Il sera certainement plus difficile de limiter la part d'autonomie des établissements au profit de plus d'égalité entre établissements et du respect de la liberté pédagogique. En effet, cette autonomie, qui se traduit surtout par une dérégulation et une prise en main du pédagogique par le chef d'établissement, est un des chevaux de bataille de J-M. Blanquer. Cette question de fond, qui concerne aussi le lycée, devra faire l'objet d'un combat syndical d'ampleur, d'autant que certaines organisations (SGEN-CFDT et SE-UNSA notamment) y sont très favorables, malgré les dégâts qu'elle occasionne sur les conditions de travail.

Echos de quelques CAPA et autres GT



Affectation des stagiaires

Le groupe de travail aura lieu le 19 juillet, date à laquelle les établissements sont fermés. Comme l'an dernier, nous comptons sur tous les collègues des établissements supports pour nous faire savoir très vite quelles sont les classes confiées aux stagiaires et les manuels utilisés. Ils seront heureux d'avoir ces informations, grâce au SNES-FSU, pour préparer leur rentrée. Envoyez vos réponses à s3poi@snes.edu. Nous ne manquerons pas de faire encore appel à vous, à la rentrée, pour l'accueil de ces stagiaires.

La fin de l'année est aussi la saison des affectations et des promotions qui font des heureux et des déçus. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont, comme tous les ans, passé du temps à examiner, contrôler, faire modifier les propositions de l'administration. Autant de temps pris sur leur temps libre, entre cours, copies et vacances qu'ils prendront plus tard (20 juillet) et arrêteront plus tôt (22 aout).

Mouvement intra

Toujours guidés par l'intérêt général, attentifs aux contraintes des collègues demandeurs de mutation, fidèles à leur déontologie qui leur fait respecter les règles collectives et le devoir de confidentialité, ils ont du mal à encaisser les attaques injustes de ceux qui n'ont pas pu obtenir satisfaction. Certes, on peut comprendre la déception de celui qui n'a pas eu la mutation souhaitée mais il est difficile d'accepter la mise en cause du travail fait par les commissaires paritaires et de leur honnêteté. Les calomnies répandues par d'autres syndicats, qui n'hésitent pas contourner les règles pour favoriser le clientélisme, ne nous détourneront pas de notre ligne de conduite.

Heureusement, plus nombreux sont les collègues qui envoient un petit mot pour remercier les commissaires paritaires !

CAPA et CAPN agrégés

La présence de Mme la rectrice à la CAPA, cette année, nous avait permis d'obtenir un nombre important de modifications du projet de l'administration. A notre demande, elle a accepté d'accorder un avis au moins « remarquable » à tous les « proposés » afin de leur donner une vraie chance d'être promus. La démarche a été un vrai succès. Pour la première fois, l'académie obtient 45,3% de promus en CAPN, quand la moyenne nationale est de 30%. Ce sont donc 67 collègues qui accèdent à la hors classe, contre 47 l'an dernier. Nous saurons tirer la leçon de cette stratégie pour les années futures.

Le dernier CTA de l'année (Comité Technique Académique) s'est tenu le 20 juin. L'ordre du jour était chargé... En voici quelques échos.

Un assouplissement de la réforme du collège :

Les chefs d'établissements ont reçu un diaporama à partager avec leur équipe pédagogique. Mais ce sera aux professeurs de s'emparer des aménagements possibles. L'application de la réforme n'est pas facultative (AP, EPI, programmes, évaluation...) mais chacun fera ce qu'il pourra avec ce qu'il a. C'est l'autonomie !



Ecole inclusive :

En s'appuyant sur un bilan rectoral qui conclut sur une surdimension des capacités d'accueil et un recours trop fréquent à la SEGPA ou l'AVS pour remédier à la difficulté scolaire, la feuille de route de l'académie s'établit comme suit : traiter et renforcer la différenciation scolaire ; inclure en classe ordinaire des élèves de 6ème SEGPA ; améliorer la collaboration entre premier et second degré ; développer des formations intercatégorielles.

Nous avons bien compris que, sous prétexte de réduction des coûts, la suppression des 6èmes SEGPA est au bout du chemin.

PPCR :

Toujours pas de circulaire académique sur les modalités d'accès à la classe exceptionnelle.

Pourtant, la première CAPA devrait avoir lieu au premier trimestre, l'an prochain...



Le retour des bilingues :

Notre académie est parmi celles qui offrent le moins de classes bilingues en collège. Cette diminution de l'offre, initiée par la politique du recteur Moret, avait commencé avant la réforme du collège. L'objectif est de retrouver 50 % de l'existant en 2015. C'est à la fois peu ambitieux et difficile à atteindre, compte tenu de la ressource humaine dont dispose l'académie, mais il faudrait aussi que des élèves s'inscrivent, dans un temps très contraint.

L'augmentation de l'horaire de langues anciennes est possible et pourra concerner quelques collèges.

Contractuels :

Après un mois de négociation, l'académie se dote enfin d'une circulaire pour le recrutement et la rémunération des contractuels (à paraître). Au cours des différentes réunions, le SNES-FSU a obtenu des avancées. Mais il reste des blocages que le rectorat justifie par un budget contraint, sans exclure toutefois de nouvelles dispositions au printemps prochain.

Les progrès par rapport à l'existant ne justifiaient toutefois pas un vote d'adhésion qui aurait pu mettre un terme aux négociations. La FSU a choisi l'abstention, comme FO. Le SGEN-CFDT et l'UNSA ont voté pour, la CGT contre. Le SNALC était absent lors de ce CTA.

(voir article complet sur le site)



Projet académique :

Sans bilan du projet précédent, une consultation a été mise en ligne sur le futur projet. Les établissements seront destinataires à la rentrée prochaine d'un dépliant explicatif pour préparer les projets d'établissement. On nous ressort les réseaux « Eclaire » devenus un « outil » mais pour quoi faire ?...

DAP (Dispositif d'Accompagnement des Personnels) :

Ce dispositif remplace le GSP. Si l'organigramme fonctionnel se dessine, il reste beaucoup à faire notamment sur le recrutement de référents de parcours et de tuteurs. Le recours au PAF et au tutorat paraît bien mince face aux difficultés rencontrées par les collègues qui s'inscriront dans le dispositif. Le souci de confidentialité est affirmé mais faut-il y croire ?

Objectif « devoirs faits » :

C'est le retour d'une vieille idée, anciennement dénommée « les orphelins de 16h00 ». Mais Blanquer était déjà au ministère à cette époque... Cette fois encore, le dispositif ne prévoit que peu de moyens : quelques assistants d'éducation et jeunes en service civique. Le rectorat n'a rien prévu de précis, c'est aux établissements à faire avec les moyens du bord. Mais tout devra être opérationnel après les vacances de Toussaint !

Alain Héraud

La mixité des publics... à la sauce Rousset

La région a en charge les lycées mais aussi plus largement la formation. Le président de la Nouvelle Aquitaine, A. Rousset, a dans ce domaine, une conception très éloignée de celle du SNES et de la FSU.

C'est l'insertion dans l'emploi qui est l'axe principal de la région, y compris pour la formation initiale (bac pro, BTS, IUT...) avec un pilotage par les besoins immédiats des entreprises locales. Quand A. Rousset en appelle à une ouverture des lycées sur l'extérieur, il ne pense qu'au lien avec les entreprises. Il n'est question ni d'ouverture culturelle ni de liens avec le secteur public ou l'économie sociale et solidaire ! Ce sont les formations courtes qui sont privilégiées. Pourtant la région est nettement en dessous du niveau national pour les sorties de niveau III (BTS et DUT) avec 23,8% contre 27,1% en France ; en revanche elle dépasse le taux national pour les niveaux IV et V (bac pro, CAP).

Evidemment, cela s'accompagne d'une lourde insistance sur l'apprentissage et la mixité des publics¹ et des parcours². Cette mixité est présentée comme le remède miracle à l'insertion professionnelle et au décrochage. En réalité, c'est surtout un bon moyen pour dépenser moins puisqu'il n'est pas obligatoire de rémunérer l'enseignant qui prend en charge des apprentis, dans sa classe, en plus de ses élèves. A ce titre, il convient d'être très vigilant au moment de la rédaction et du vote sur la convention qui doit obligatoirement être votée en CA pour permettre l'ouverture d'une section en mixité.

A. Rousset envisage d'obliger tous les LP et LGT à accueillir entre 4 et 6 apprentis par BTS. Le SPRO³ serait alors à la manœuvre pour travailler aux liens orientation/formation/entreprises.

Cette politique de la formation n'améliorera pas le niveau de qualification global des jeunes et aggravera les conditions de travail des enseignants. La vigilance s'impose car les conseils pédagogiques et les CA doivent automatiquement être consultés avant la mise en place de mixité des publics ou des parcours.

¹Mixité des publics : Mélange, dans une même classe d'élèves

²Mixité des parcours : Modalité qui consiste à poursuivre une formation sous statut scolaire par une modalité par alternance. Par exemple 2de pro en LP, suivie de 1ère et terminale en alternance.

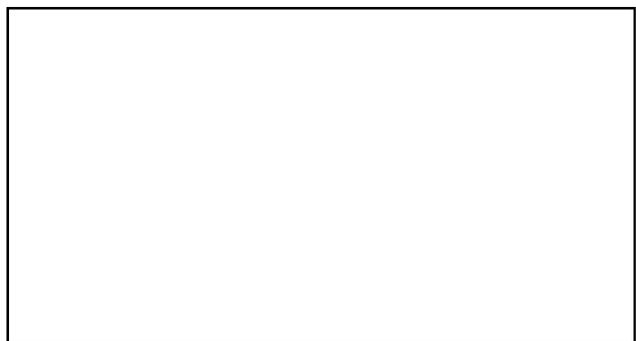
³SPRO : Service Public Régional d'Orientation



Section Académique de Poitiers



**Numéro 11 - mercredi 28 juin 2017
déposé le 6 juillet 2017**



Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0917 s 06200

S2 16 Maison des Syndicats 10 rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr	S2 17 1 avenue du Maréchal Juin 17000 LA ROCHELLE Tel. : 05.46.67.08.34 Mail : Snes.17@wanadoo.fr
S2 79 Maison des Syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel. : 06.45.57.15.59 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu	S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel. : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :

- Edito : reprendre des forces ! p.1
- Carrière : le SNES-FSU accompagne les Syndiqués - Collège : l'action du SNES commence à payer - Echos de quelques CAPA et autres GT - Affectation des stagiaires p.2
- Le CTA en bref p.3
- La mixité des publics... à la sauce Rousset p.4